



## Separation terrain apres undivorce

Par **LHOMME ARTOIS**, le **23/08/2013** à **19:21**

Bonjour

Mon divorce est prononcé depuis juin or nous avons encore un terrain agricole en commun avec mon ex . Il ne veut pas me le vendre et inversement car je le veux absolument pour nos deux filles communes

Peut il faire des demarches sans mon accord.

Cordialement

Par **youris**, le **23/08/2013** à **23:37**

bjr,

le terrain restera en indivision entre vous et votre ex-époux.

les indivisaires disposent d'un droit de préemption si un indivisaire veut vendre.

un indivisaire sauf cas très particulier ne peut pas disposer seul du terrain indivis.

cdt